

Naples une commission de la Cour, a recherché l'honneur de s'y trouver avec Sa Maj. Impériale, & qu'il s'est entretenu avec Elle pendant trois quarts d'heure.

PARME. L'Inquisition vient d'être supprimée dans les Etats de l'Infant-Duc. Ce Prince avoit donné, le 21 Février, un Décret dans lequel il se plaignoit de l'intrusion abusive & irrégulière d'une Puissance étrangère exercée par des Religieux cloîtrés en forme de Tribunal, sous le nom d'*Inquisition du Saint Office*, & il déclaroit qu'étant Protecteur de l'Eglise & de la Religion dans ses Etats, il n'appartient qu'à lui de pourvoir aux moyens d'y maintenir la saine Doctrine, & qu'il veut que les Evêques soient seuls chargés de ce qui regarde le soutien & la conservation de la Foi, & qu'on leur signifie son intention aussi-tôt après la mort de l'Inquisiteur de *Parme*. Cet Inquisiteur vient de mourir, & en conséquence l'Infant a fait retirer toutes les Patentes de ceux qui servoient l'Inquisition sous le nom de *Patentes du Saint Office*. Il a été défendu au Vicaire de l'Inquisition de faire aucun exercice de cette Charge, & l'on a ordonné que tous les prisonniers, s'il y en avoit, fussent détenus au nom du Prince. L'Infant a fait adresser à tous les Evêques une Lettre circulaire par laquelle on les informoit que l'Inquisition se trouvant sans Ministre, l'intention de Son Altesse Royale étoit qu'ils se chargassent dorénavant de tout ce qui concerne le soutien de la Religion & le maintien de la Foi; leur signifiant qu'elle nommera un Magistrat pour se concerter avec eux à cet égard, & leur accordera, dans ce qui dépendra de ce nouveau Ministre,